

PRÉFET DU GARD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Observation Territoriale
Urbanisme et Risques
Affaire suivie par : Hervé Favier et Christophe Bonnemayre
☎ 04 66 62.62.24 ou 04 66 62 62 54

Nîmes, le 24 NOV. 2010

Le Préfet du Gard

à

Mesdames et Messieurs les Maires
liste in fine

THEIRAS

Objet : Porter à connaissance " risques miniers "

P.J. : cartographies, dossier d'information sur le risque minier.

Dans le passé, le Gard a connu une activité minière conséquente. Pour en connaître les risques associés, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement -Languedoc Roussillon (ex DRIRE) a commandé en 2004 au bureau d'étude GEODERIS une étude de repérage de risque minier potentiel. Cette étude a permis d'établir un classement des zones minières en fonction des risques géotechniques qu'elles génèrent et a engagé des études sur certains secteurs. D'autres secteurs ne sont en revanche pas encore étudiés ; étant précisé qu'une même commune peut être touché par les deux types de secteur.

Les aléas miniers peuvent se caractériser soit par:

- un effondrement généralisé ou «en masse», qui se traduit par la descente brutale (quelques secondes) de l'ensemble des terrains de recouvrement, les bords de la zone mobilisée pouvant être affectés par des fractures ouvertes en « marches d'escalier » très préjudiciables pour les biens et personnes.
- un effondrement localisé généralement appelé «fontis», qui correspond à l'apparition en surface d'un cratère de faible extension (ordre de grandeur du mètre à la dizaine de mètres) dont le diamètre et la profondeur influent sur la dangerosité du phénomène.
- un affaissement, qui est un réajustement des terrains de surface induit par la rupture de quartiers miniers souterrains. Les désordres en surface, généralement lents et progressifs, prennent la forme d'une dépression topographique qui présente une allure de cuvette, sans rupture cassante importante.